BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1033

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

388 332 769 RCS Orléans.
E.C.M.O..
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 37708.00 EUR.
Adresse : 1, rue Nicéphore Niepce, 45700 Villemandeur.
Précédent propriétaire : 388 332 769 RCS Orléans. **E.C.M.O..**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : GEOMEXPERT Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 1 rue Nicéphore Niepce ZI 45700 Villemandeur Capital : 607942.50 EUR Numéro unique d'identification : 323253609 Lieu d'immatriculation : Orléans. Société absorbee : E. C. M. O. Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 1 rue Nicéphore Niepce 45700 Villemandeur Capital : 37708.00 EUR Numéro unique d'identification : 388332769 Lieu d'immatriculation : Orléans. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1365721.00 EUR - passif de 937221.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La valeur nette des apports s'élèverait à 428 500 euros. En rémunération de cet apport net, 6 856 actions nouvelles de 16,50 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société GEOMEXPERT à titre d'augmentation de son capital social de 113 124 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 315 376 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 4 actions de la société GEOMEXPERT pour 1 action de la société E.C.M.O. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société E.C.M.O. depuis le 01/01/ 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société GEOMEXPERT. La société E. C. M. O. sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. . Montant de la prime de fusion / scission : 315376.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 30.06.2023. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société GEOMEXPERT : 19.07.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe d'Orléans). Pour la société E. C. M. O. : 19.07.2023 (au greffe du tribunal de commerce de Greffe d'Orléans)..